CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA BARRE
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Convocation : 17/09/2026 Affichage : 24/09/2026

Présents : Claude BAYLE, Sylvie BAYLE, Sylvain LHOMME, Vincent MARAUX, Frédéric PAILLARD, Lydia PARGUEY, Alice ROBERT, Maryse SICLET, Fabienne TATIN FROUX, Jérémy ZANOTTI
Absent excusé : Rudy MASRABAYE
Secrétaire de séance : Sylvain LHOMME.

Ordre du jour

- Approbation du PV du 23 juin 2026
- Etat d'assiette des coupes
- Devis divers : taille haie, rondins, panneaux, pièges à frelons
- Correspondant Incendie et Sécurité
- Commémoration 11 Novembre
- Action sociale au profit des habitants
- Retrait délibération 2026-018 et nouvelle délibération sur les délégations consenties par la Conseil Municipal au Maire
- Questions diverses :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 JUIN 2026

Un rappel rapide des points abordés est fait. Il n'y a pas de remarques.
Le Conseil Municipal par 10 voix pour valide le procès-verbal tel que proposé.

ETAT D'ASSIETTE DES COUPES

La commission bois s'est réuni avec Mr Montemont afin d'échanger sur l'état d'assiette des coupes. Du fait de la sécheresse, il est préconisé d'être prudent sur les quantités coupées. Il est vivement conseillé de respecter le plan d'aménagement cependant, il est tout à fait possible en fonction du climat de faire « glisser » certaines coupes.
Le plan d'aménagement propose 3 parcelles pour 2027 (14,16 et 18) et il y a les parcelles 2, 10 et 12 qui avaient été reportées depuis 2 ans. L'estimation des coupes reportées est d'environ 220 m3 de grumes.
Monsieur le Maire, après concertation avec l'ONF propose d'inscrire les parcelles 2, 10 et 12 sur l'état d'assiette 2027 et de reporter les parcelles 14,16 et 18.
Après avoir entendu l'exposé du Maire ainsi <que la position de la commission, le Conseil Municipal, valide par 10 voix pour, l'état d'assiette tel que proposé.
Par ailleurs, les coupes de résineux (parcelles 20 et 6) ont été reportées volontairement par l'ONF. Une réflexion sur la parcelle 20 (non rentable) est en cours afin de d'étudier le développement d'un mélange d'essences diverses.

DEVIS DIVERS

- **Taille haie** : à la suite d'une panne, le taille haie de la commune a été emmené en réparation. Le coût de réparation s'élève à 369 €. Le matériel ayant 13 ans, il est proposé de le remplacer par du matériel professionnel mieux adapté au besoin actuel. Un devis a été demandé à l'entreprise RACINE, qui s'occupe de notre matériel depuis de nombreuses années, pour un taille haie, avec un rayon de coupe de 60 cm, sur batterie, permettant à l'agent de travailler en toute sécurité. Le montant s'élève à 484,29 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, par 10 voix pour, valide le devis de l'entreprise RACINE pour un montant de 484,29 € HT.

- **Rondins** : il a été constaté à plusieurs reprises que la fontaine est utilisée comme repose vélos lors d'arrêt à la table de pique-nique sur la Place des Racontottes. Les élus se sont donc renseignés afin d'aménager l'espace à moindre coût. Ils proposent l'installation de rondins de bois aux abords de la fontaine respectant celle-ci et évitant le passage de vélos sur la pelouse pour stationner contre les arbres et arbustes. Le coût de la fourniture s'élève à 253.30 € HT à ajuster en fonction des matériaux achetés. Les élus procéderont à l'installation.
Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, valide la proposition d'aménagement aux abords de la fontaine.

- **Panneaux** : Lors de la dernière séance, il a été évoqué l'achat de plusieurs panneaux informatif (eau potable, aire de jeux sans tabac, roulez tout doux) et signalisation locale pour annoncer les aménagements de la commune.
Monsieur le Maire informe les élus que le panneau d'entrée du village a été volé. De ce fait, il a rajouté ce panneau au devis initial. Par ailleurs, il a fait une demande de prise en charge auprès du Conseil Départemental concernant les panneaux de signalisation d'information locale (table de pique-nique et eau). A titre exceptionnel, la réponse est favorable et seront commandés et installés par le Département.
Le coût des autres panneaux s'élève à 293 € HT.
Concernant le vol, les élus s'interrogent sur une prise en charge par l'assurance. Avec la franchise, il n'y aucun intérêt.
Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, valide le devis proposé.

- **Pièges à frelons** : l'intercommunalité propose un achat groupé au tarif de 32 € avec un minimum de commande de 3 pièges. Monsieur le Maire propose d'équiper la commune de 2 lots. La prolifération de ces insectes nuit à de nombreuses autres espèces. Le repérage se fait dès maintenant afin de poser les pièges avant que les reines ne sortent des nids et créent de nouveaux essaims.
Le Conseil Municipal, par 10 voix, valide l'achat de 6 pièges.
Rappel : une plateforme de signalement existe : https://signalnids.fr/

- **Curage** : la commune a sollicité plusieurs devis pour le curage de la buse bouchée rue de la Messotte. Après 2 rendez-vous annulé, un premier devis a été transmis avec un forfait à la ½ journée et un délai d'intervention relativement long. Le second devis s'avère être moins élevé avec un forfait à la ½ journée pouvant être revu à la baisse en fonction de la durée des travaux avec une possibilité de réaliser les travaux rapidement.
Le Conseil Municipal, par 10 voix, valide le devis de l'entreprise SANVOISIN.

CORRESPONDANT INCENDIE ET SECURITE

Il est nécessaire de nommer un correspondant pour la commune.
Sylvie BAYLE se propose pour assurer ce rôle.

CEREMONIE 11/11

La commission s'est réunie pour échanger sur l'organisation de la commémoration de cette année.
Après en avoir échangé et débattu, le Conseil Municipal par 1 voix pour, 6 voix contre, 3 abstentions décide de ne pas reconduire la cérémonie avec la commune d'ORCHAMPS tant que l'organisation ne sera pas clarifiée.

ACTION SOCIALE AU PROFIT DES HABITANTS

Monsieur le Maire informe que sous l'ancien mandat, des colis étaient offerts aux ainés de plus de 70 ans et une subvention était attribuée au Foyer Rural qui organisait la fête de Noël des jeunes de moins de 10 ans.
Vu la charge d'organisation et le manque d'intérêt des familles, le Foyer Rural a informé la municipalité fin 2025 de son désengagement concernant cette manifestation auprès des jeunes.
Monsieur le Maire invite les élus à réfléchir sur les nouvelles modalités d'action sociale au profit des habitants qu'ils souhaitent réaliser.
Après avoir échangé sur le nombre de personnes concernées en fonction des âges, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, valide l'attribution d'un colis aux ainés de plus de 70 ans ainsi qu'au 2 agents.
Maryse SICLET, Lydia PARGUEY et Jérémy ZANOTTI se chargent des colis ; le budget alloué est d'environ 1600 €.
Sur proposition du Maire et vu le nombre d'enfants concernés, le Conseil Municipal, par 1 abstention, 1 contre et 8 voix pour, décide d'offrir un bon d'achat de 25 € pour les enfants de moins de 10 ans.
La commission se chargera de la distribution.

RETRAIT DELIBERATION 018-2026 ET NOUVELLE DELIBERATION CONCERNANT LES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

A la suite d'une erreur sur le nombre de présents et d'une erreur concernant la délégation en cas de suppléance, il convient de retirer la délibération et d'en reprendre une nouvelle.
Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal, valide par 10 voix pour le retrait de la délibération 018-2026 et reprend la délibération de délégations consenties au Maire.

QUESTIONS DIVERSES

- **Permis de démolir** : un dossier a été déposé pour démolir l'ancien préau qui présentait des signes d'écroulements. Il conviendra de réfléchir à l'agrandissement de l'avancée de porte du logement.

- **Compte rendu résidence autonomie** : par Maryse SICLET : départ du directeur, recrutement d'une secrétaire à temps plein, avancement de l'audit sur le bâtiment en cours. Rencontre avec les familles organisées à la résidence. Prochaine réunion le 06/10/2026.

- **Compte rendu réunion CLECT** : par Jérémy ZANOTTI : rencontre avec les élus de l'intercommunalité. Les communes participaient à hauteur de 90 € par habitant pour assurer la compétence scolaire. Il manque environ 44 € afin de ne pas augmenter les impôts. Une réflexion est en cours afin de trouver un compromis entre les communes.

- **Travaux rue des Vergers** : un sondage a été fait sur le nid de poule qui se forme régulièrement. Présence d'une vieille canalisation percée, Rebouchage du trou et réfection de la chaussée.

Fin de la séance à 21h50.

Le/La secrétaire, Sylvain LHOMME	Le Maire, Frédéric PAILLARD

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

ELUS	SIGNATURE
Frédéric PAILLARD	
Sylvain LHOMME	

Liste des délibérations

Intitulé de la délibération	Numéro
Etat d'assiette des coupes 2027	2026/028
Devis divers	2026/029
Action sociale au profit des habitants	2026/030
Retrait délibération 018-2026	2026/031
Délégations consenties au Maire	2026/032